

Décision

Générale

colonial

Décision n° 18-411-1931 nommant une commission titres à l'avancement du personnel du Trésor

n° 18-411-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 février 1931

Numéro JO
n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro
28 février 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1912. relatif à l'organisation générale du personnel des trésoriers des colonies, notamment en son article 22.

TEXTE INTÉGRAL

Art. -1— Une commission composée de: MM. Garçon, chef de cabinet du gouverneur, délégué du gouverneur, président: Laplaiche, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux. chef du bureau des finances; Cope. fondé de pouvoir du trésorier payeur en congé: Canel, — remplaçant le plus ancien payeur, non présent dans la colonie, est chargée d'examiner les titres à l'avancement de MM. Folacei et Leprévost, commis du Trésor. Art.2— M. Dupont, adjoint principal services civils, est adjoint à cette commission pour remplir les fonctions de secrétaire. Art. 5. — Cette commission se réunira sur la convocation de son président. Art.4 — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC